



Boulevard du Nord, 14  
5000 NAMUR

**Madame DEBAISE Christelle  
Forem Conseil  
Service Crédit Adaptation  
Boulevard Tirou, 104  
6000 CHARLEROI**

***N. Réf.  
IBEFE Namur/21/NL/5***

***Namur, le 24 février 2021***

***Objet :  
Avis Crédit Adaptation – S.R.L. EXPLOITATION DE VERGERS HESBIGNONS – Rue Grand  
Champs, 5 à 5380 FERNELMONT***

***Réf. Dossier Forem : CA/2019/000302***

*Madame,*

Je vous prie de trouver, ci-joint, copie de l'avis rendu par les membres de la Chambre Emploi Formation de Namur consultés sur ce dossier « Crédit Adaptation ».

Veillez agréer, *Madame*, l'assurance de notre considération distinguée.

Fabienne TINANT  
Présidente de l'Instance Bassin EFE de Namur

## 7. Avis de l'organe consultatif compétent

(A renvoyer complété, identifié et signé)

### Ayant été informé :

- Du plan de formation de l'entreprise :

S.R.L. EXPLOITATION DE VERGERS  
HESBIGNONS  
Rue Grand Champs, 5  
5380 FERNELMONT


- Du nombre de personnes à former
- Des modalités de formation
- De l'impact attendu sur l'emploi
- De la possibilité d'une subvention via le Crédit-Adaptation,
- Réf. Dossier Forem : CA/2019/000302
- Date envoi avis : 2021 24 -02- 2021

Chambre Emploi Formation de Namur

Après consultation des membres, la Chambre Emploi Formation de Namur a décidé de remettre un **AVIS DEFAVORABLE** concernant ce dossier pour deux motifs. D'abord, la Chambre Emploi Formation constate l'absence d'un recours prioritaire aux fonds sectoriels. Ensuite, elle note que la majeure partie de la formation est relative à de nouveaux investissements technologiques. Dès lors, elle estime que ces formations très spécifiques visant des compétences propres au matériel acheté doivent être prises en charge par ailleurs, à savoir par les fournisseurs.

Les membres représentant l'IFAPME et le FOREM se sont abstenus de prendre position sur ce dossier.

### Identification (nom et fonction au sein de l'organe consultatif) et signature des membres :

P.o. 

Joseph BURNOTTE  
Président

**NB : dans le cas où l'avis du Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation est sollicité, joindre une copie du récépissé de l'envoi du dossier par recommandé.**